



Appel de projets Résilience communautaire Réseau d'Éclaireurs en Chaudière-Appalaches

FINANCEMENT 2025-2026





CRITÈRES ET MODALITÉS DE L'APPEL DE PROJETS 2025-2026 RÉSILIENCE COMMUNAUTAIRE

Le réseau d'Éclaireurs, c'est :

En Chaudière-Appalaches, le réseau d'Éclaireurs prend la forme d'une stratégie impliquant des partenaires et des citoyens engagés à favoriser la résilience communautaire¹. Il s'inscrit en continuité avec les démarches en cours sur les territoires visant à structurer une vigie psychosociale, et à augmenter la capacité d'adaptation et de résilience des individus et des communautés.

1. Objectifs

- Utiliser la vigie psychosociale en continu basée sur les déterminants de la santé. La vigie psychosociale effectuée par les Éclaireurs permet de réaliser des portraits évolutifs de la santé des communautés. Elle aide à promouvoir des actions possibles de résilience communautaire et à adapter l'offre de service du CISSS de Chaudière-Appalaches ou des partenaires;
- Repérer les besoins dans la communauté, particulièrement les personnes vulnérables, informer les citoyens sur les ressources existantes dans le milieu et de les orienter, au besoin, vers des ressources d'aide;
- Réaliser des activités en résilience communautaire pour contribuer au rétablissement des populations;
- Promouvoir les façons de prendre soin de soi et des autres dans la communauté.

2. Rôles des Éclaireurs

- Contribuer à la vigie psychosociale en étant à l'écoute des besoins collectifs dans le cadre de leurs activités habituelles;
- Favoriser le développement d'une approche positive dans les milieux de vie visant à renforcer la mobilisation communautaire, la participation citoyenne, la bienveillance, la quête de sens et, de manière plus générale, la culture de salutogenèse à l'aide d'actions de résilience communautaire;
- Reconnaître les personnes présentant une moins bonne santé psychologique, établir le contact avec elles, les soutenir et, lorsque nécessaire, les diriger vers des ressources d'aide appropriées;
- Promouvoir, dans leur communauté, les façons de prendre soin de soi et des autres.

3. Modalités générales du financement

Le CISSS de Chaudière-Appalaches alloue un financement par MRC à des projets locaux concertés visant à renforcer la résilience communautaire, en mobilisant à la fois les partenaires et les citoyens.

- **Projets concertés**

Les projets doivent être élaborés en collaboration avec des acteurs locaux, qui auront la responsabilité de désigner un fiduciaire parmi les organismes engagés dans le projet (minimum trois partenaires).

- **Nombre de projets par MRC**

Cette année, à la différence de l'an passé, plusieurs projets ou fiducies peuvent être présentés pour une même MRC. Il est donc possible, pour une même MRC, de soumettre séparément un projet destiné à la population générale et un autre projet spécifiquement pour les personnes âgées de 65 ans et plus.

¹ Habileté d'une communauté, non seulement à faire face à l'adversité, mais à en tirer des forces (Brown & Kulig, 1996/7; Kulig, 1999, 2000; Kulig & Hanson, 1996).

- **Durée de l'entente**

L'entente prendra effet le **1^{er} avril 2025**, indépendamment de sa date de signature, et se terminera le **31 mars 2026**. Les sommes devront donc être engagées pendant cette période.

- **Soumission de projets**

Les propositions de projets devront être soumises au plus tard le **17 janvier 2025 à 16 h**.

- **Montants approximatifs alloués à la MRC de Lévis :**

- Pour les projets s'adressant à la population âgée de 65 ans et moins: 139 776 \$;
- Pour les projets s'adressant à la population âgée de 65 ans et plus: 46 592 \$;
- Pour un financement total de : 186 368 \$.

* Pour les projets destinés à l'ensemble des tranches d'âge (de 0 à 100 ans), la répartition du budget sera ajustée en fonction de la proportion des différents groupes d'âge ciblés, permettant l'utilisation intégrale de l'enveloppe budgétaire.

4. Critères d'évaluation des propositions de projets

De manière à répondre aux besoins de la population, vous devez démontrer dans votre proposition que votre projet :

1. rejoint directement la population, particulièrement les communautés vulnérables.
2. répond aux besoins locaux identifiés par les Éclaireurs dans le cadre de la vigie psychosociale.
3. agit sur les déterminants de la santé.
4. est réalisé par une équipe qui possède une bonne connaissance du territoire local et des documents de référence permettant l'identification des enjeux, notamment la caractérisation des communautés locales.
5. est réalisé par une équipe qui a la capacité de rassembler et de mobiliser les partenaires locaux, la communauté et les citoyens en les impliquant directement.
6. est élaboré et réalisé en concertation avec des acteurs locaux (minimum 3).
7. favorise le recrutement d'Éclaireurs par la promotion du réseau lors d'activités, notamment par l'utilisation du sigle du réseau d'Éclaireurs lors de communications officielles.
8. implique un membre de l'équipe locale de prévention, promotion et organisation communautaire (PPOC) locale du CISSS de Chaudière-Appalaches tout au long du processus.

5. Rôles et responsabilités du fiduciaire

- Accomplir les tâches administratives requises pour assurer la mise en œuvre du projet en collaboration avec les organismes ou les partenaires impliqués;
- S'assurer que la contribution financière du CISSS de Chaudière-Appalaches ne soit utilisée qu'aux fins de la réalisation du projet;
- Effectuer le suivi financier de manière à ce qu'il s'exécute à l'intérieur de l'allocation accordée, de concert avec les autres organismes ou partenaires impliqués dans le projet;
- Comptabiliser de façon distincte les opérations du projet;
- Conserver les originaux des factures et paiements relatifs aux dépenses;
- Conserver une photocopie des pièces justificatives couvrant la totalité des coûts et dépenses réelles engagés et les rendre disponibles sur demande au CISSS de Chaudière-Appalaches;
- Remettre au CISSS de Chaudière-Appalaches un bilan d'avancement du projet le **1^{er} novembre 2025**, un bilan qualitatif ainsi qu'une reddition de compte finale au plus tard le **28 février 2026**;

- Retourner toute somme non dépensée au CISSS de Chaudière-Appalaches à la fin du projet;
- Demander à un membre de l'équipe locale PPOC du CISSS de Chaudière-Appalaches d'être impliqué tout au long du processus pendant la réalisation du projet et le déroulement des activités afin d'y participer lorsque possible.